La Filière du Progrès

MAGAZINE D'INFORMATION DU FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

LA FILIERE MANIOC

Acte 19

- **A LA UNE**
  Présentation de la Filière Manioc
  Le FIRCA et la Filière Manioc
- **FOCUS**
  FIRCA/FADCI-FCIAD : un an après son lancement, déjà des résultats probants
- **METIER**
  Elevage de porcs : un moyen rentable d'engraisser ses fins de mois

SOMMAIRE

À LA UNE

Présentation de la Filière Manioc 04

Le FIRCA et la Filière Manioc 12

FOCUS

FIRCA/FADCI-FCIAD : un an après son lancement, déjà des résultats probants 16

ACTUALITES

Le FIRCA présent au SIA 2018 20

Le Conseil de Gestion Agricole sur les rails 22

Le FIRCA fait le bilan du conseil agricole pour la campagne 2017-2018 24

Le FIRCA et les acteurs de la Filière Coton font le bilan des innovations techniques et revisitent le cahier des charges 26

Pérennisation des acquis du projet de relance de la recherche cotonnière (PRRC) 28

Le PSAC apporte son appui à huit sociétés coopératives d'hévéa 30

Le Projet d'Appui au Secteur Agricole s'arrête sur des notes de satisfaction 32

Le FIRCA accompagne la mise en oeuvre du Projet Agrovalor 34

METIER

Elevage de porcs : un moyen rentable d'engraisser ses fins de mois 36

Directeur de publication :
ATSIN YAO Léon

Redacteur en chef :
N'DIAYE Oumar

Secrétaires de rédaction :
ZORO-BI Michaël
GAGNIE épse TRA BI Isabelle

Comité de lecture :
Dr OSSENI Bouraïma
LORNG Jean Paul
KOUAME Joseph
TRAORE Assita
AYEMOU Edmond
YESSOH Yessoh Simeon
KOUAKOU Amani Emmanuel
Dr TACLE Traoré Mamadou
TOGUILA Brice
EHOUMAN Anderson
NAI Nai Serge
OUYA Adolphe

Collaborateurs :
NANDO Florence
KOUASSI N'DA Kouamé
TIMI K. Serge
KAMARA Sadia
KRA G. Emma

Contacts :
Tél. : (225) 22 52 81 81
Fax : (225) 22 52 81 87
Email : firca@firca.ci
Web : www.firca.ci
01 BP 3726 Abidjan 01
Cocody, 2 Plateaux, 7eme tranche

Dépot légal :
N° 8270 du 1er Août 2007

Tirage :
2 000 exemplaires

ÉDITORIAL

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : LA TRANSFORMATION LOCALE DES PRODUCTIONS AGRICOLES COMME PANACÉE

La crise alimentaire qui a secoué le monde ces dernières années a replacé la question de la sécurité alimentaire au cœur des politiques agricoles des pays subsahariens. En effet, cette crise est à l'origine d'une forte volonté d'augmenter significativement les productions agricoles alimentaires dans nos pays. Ainsi, les initiatives se multiplient pour permettre au continent de développer ce secteur stratégique confronté à d'énormes difficultés. L'enjeu est de taille, au vu du potentiel dont dispose le continent pour non seulement assurer sa sécurité alimentaire, mais aussi et surtout pour accélérer son processus de développement, voulu durable et inclusif.

Le développement des économies africaines passe par la diversification des différents sous-secteurs d'activités que l'agriculture offre aux pays du continent, une opportunité sans pareille dans la dynamique mondiale actuelle. Assurer la sécurité alimentaire de l'Afrique, c'est parvenir à améliorer la productivité du secteur et en tirer des points de croissance. La clé du succès réside dans l'industrialisation du secteur en misant sur les nouvelles solutions technologiques et en garantissant l'accès au financement. C'est à ce prix que la révolution agricole sera effectivement en marche.

Afin d'atteindre cet objectif essentiel, les chercheurs doivent se donner comme priorité la limitation des pertes post-récoltes et résoudre le problème de commercialisation des produits locaux. Il est alors impérieux de mettre l'accent sur la nécessité de la transformation locale des productions agricoles dans nos pays.

Pour y parvenir, l'ensemble des acteurs de la chaine des valeurs agricoles doit faire confiance à la recherche agronomique. Recherche qui doit s'impliquer davantage afin d'inciter et convaincre la population à s'approprier les résultats de ses travaux, car l'acceptation de la technologie ouvre les portes au développement par la valorisation des cultures. Néanmoins, l'attachement aux valeurs traditionnelles a un impact fort dans les habitudes de nos populations. Comment amener les uns et les autres à transcender les pratiques traditionnelles pour adopter de nouvelles habitudes, plus profitables?

En effet, la Côte d'Ivoire enregistre beaucoup de pertes post-récoltes, essentiellement dues au déficit de transformation, à la mauvaise conservation des produits non consommés et au faible niveau des exportations. La mise en œuvre du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) a permis l'augmentation significative de la productivité de plusieurs denrées alimentaires, telles la banane plantain, l'igname, le manioc, le maïs, etc. Toutefois, ce sont autant de produits vivriers que le pays ne parvient pas à valoriser suffisamment, constituant une moins-value pour l'économie nationale; d'autant plus que les efforts des paysans, qui travaillent encore pour la plupart dans des conditions archaïques, mériteraient un meilleur traitement.

Sur une vingtaine de technologies éprouvées et diffusées, très peu concernent la sécurité alimentaire. Il est donc aujourd'hui plus que nécessaire de redonner la priorité à la sécurité alimentaire et de conjuguer nos efforts pour parvenir à la transformation locale de nos productions, afin d'en faciliter la commercialisation sur les marchés nationaux et internationaux.

Des stratégies ont déjà été mises en œuvre dans certains pays et régions avec des résultats satisfaisants. Ainsi, certains pays voisins ont réussi à faire consommer des produits transformés localement en les proposant aux convives lors des rencontres internationales.

L'Etat s'investit de plus en plus dans cette politique, les entreprises s'y mettent aussi progressivement, suscitant même chez certains particuliers le désir de s'y aventurer. Il devrait en être de même pour l'ensemble des producteurs ivoiriens. Ceux-ci gagneraient à se regrouper en coopératives pour créer de petites unités locales de transformation de leurs productions, afin d'accroitre leur productivité et de diversifier leurs sources de revenus.

L'industrialisation doit résolument prendre la relève, notamment l'agro-industrie, même à petite échelle. Car les intrants sont déjà sur place et il suffit d'y adjoindre la technologie nécessaire, désormais disponible. Un fait que l'on peut déjà constater, mais qui demeure trop peu significatif sous nos cieux pour atteindre l'objectif visé : réaliser la sécurité alimentaire.

PRESENTATION DE LA FILIERE MANIOC

Généralités sur la culture de manioc

Le manioc *(Manihot Esculenta)* est une Euphorbiacée originaire d'Amérique Centrale, des Caraïbes et du Nord du Brésil. On estime qu'il est cultivé dans ces zones depuis 9000 ans. Il a été introduit en Afrique de l'Ouest par les Portugais dans la seconde moitié du 16e siècle, puis s'est répandu au cours des 18e et 19e siècles dans toute l'Afrique et en Asie du Sud, favorisé par les autorités coloniales.

Le manioc est une plante de la zone tropicale humide. Il s'adapte facilement à la plupart des conditions de climat et de sol, à l'exception des climats des zones tempérées européennes très froides et des zones désertiques du sahel, par exemple. Mais, comme pour toutes les plantes cultivées, ses rendements seront très variables selon que les conditions de climat et de sol lui sont favorables ou défavorables.

Le manioc, plante rustique, est la culture vivrière la plus importante de la zone tropicale humide.

Cultivé pour ses racines tubéreuses riches en amidon, il constitue l'alimentation de base de nombreuses populations d'Afrique et d'Amérique Latine. Il est utilisé pour l'alimentation du bétail et sert dans la fabrication de plus de 300 produits industriels, notamment la production d'amidon, pour lequel le manioc est la source connue la plus économique. Les principales formes ou produits transformés du manioc les plus couramment exploités sont : i) les produits pour tous les marchés (cossette ou pellet, farine panifiable, amidon, glucose, alcool, chips, flocon, tapioca) et ii) les produits pour les marchés typiquement africains (attiéké déshydraté, pâte de placali et gari).

Le manioc, longtemps considéré comme « l'aliment des pauvres » est devenu aujourd'hui une culture polyvalente qui répond aux priorités des pays en développement, aux tendances de l'économie mondiale et au défi du changement climatique. Longtemps considéré également comme une culture qui ne se prêtait pas à l'intensification, le manioc a vu son importance dans l'agriculture

mondiale se renforcer considérablement. En 2012, la récolte a atteint des records, grâce au développement du commerce mondial de produits à base de manioc et à la forte croissance de la production en Afrique. La production s'intensifie partout dans le monde. Dans les prochaines années, le manioc va évoluer vers la monoculture, vers des génotypes à rendement élevé et vers un recours accru à l'irrigation et aux produits agrochimiques. Cependant, l'intensification est porteuse de grands risques, notamment des recrudescences de ravageurs et de maladies et l'épuisement des sols. Le défi pour les pays en développement sera d'éviter les risques inhérents à l'intensification non durable tout en réalisant tout le potentiel du manioc, en termes de rendements plus élevés, de lutte contre la pauvreté rurale et de contribution au développement économique national.

On peut regrouper les nombreuses variétés de manioc en deux catégories principales : le manioc doux : peut être mangé cru ou cuisiné pour la consommation locale des tubercules et le manioc amer : surtout utilisé pour la préparation de fécules et d'autres dérivés, en raison de la teneur élevée en glucosides cyanogéniques qu'il faut éliminer avant.

Le manioc reste simple à produire et est adaptable à de nombreux environnements. Il nécessite peu de main d'œuvre et est moins en proie aux nuisibles et aux maladies. Les variétés de manioc qui arrivent rapidement à maturité peuvent être récoltées après 7 mois, tandis que celles qui mettent plus de temps seront prêtes après 12 mois voire plus. Il est recommandé de récolter le manioc dès qu'il arrive à maturité. Si on laisse les tubercules dans le sol pendant une période prolongée, elles perdent en qualité et deviennent ligneuses à cause de l'hydrolyse de l'amidon en sucres. Il faut faire attention à ne pas abîmer les tubercules pendant la récolte. Les racines endommagées sont plus sensibles aux attaques de champignons et à la pourriture. Une fois récolté, le manioc se dégrade très vite, il faut donc le consommer ou le traiter rapidement.

De mauvaises pratiques après la récolte entraînent une qualité médiocre du manioc transformé et une contamination par les champignons. Des installations précaires et inadéquates pour le broyage et le stockage, ainsi qu'un accès limité au réseau routier, qui est pourtant vital pour créer de la valeur ajoutée, viennent s'ajouter aux défis posés par les opérations après les récoltes.

La culture du manioc fait face à une grande menace en Afrique, en raison de la présence d'un virus en expansion d'Est en ouest à travers le continent. En effet, la striure brune causée par un virus, disparue depuis 1935, est réapparue il y a une dizaine d'années en Afrique de l'Est. Depuis, elle progresse vers l'ouest du continent : après la Tanzanie, le Kenya, le Mozambique, ses premiers foyers, elle a été signalée en République Démocratique du Congo (3e producteur Africain) et en Angola.

Le manioc dans le monde et en Afrique

Le manioc occupe la 4ème place des productions végétales mondiales avec une production réalisée en 2017 de 277,9 millions de tonnes (Mt), dont 57% en Afrique, 33% en Asie et 20% en Amérique Latine.

En Afrique subsaharienne, le manioc est principalement utilisé pour la consommation humaine, sous de nombreuses formes telles que le manioc frais bouilli ou le manioc transformé sous forme de farine. C'est une denrée alimentaire de base, constituant une excellente source de calories peu coûteuse pour de nombreux pays et contribuant fortement à la sécurité alimentaire. Selon des estimations, il constitue 40% de l'ensemble des calories consommées en Afrique. Les racines de manioc constituent une source importante de glucides et ses feuilles, consommées en tant que légume, sont une bonne source de protéines et de vitamines.

L'Afrique produit plus de la moitié du manioc et le Nigéria représente à lui seul plus du tiers de la production africaine, avec un volume estimé en 2017 à 55 Mt, et de loin le plus gros producteur mondial. Il est suivi par le Ghana avec 19 Mt, la République Démocratique du Congo (RDC) avec 14,5 Mt, puis le Mozambique avec 10,9 Mt. La Côte d'Ivoire occupe le 7ème rang africain avec plus de 5,38 Mt.

Contrairement à l'Afrique, l'Asie encourage le développement de la culture du manioc à des fins industrielles et énergétiques. Ce continent contribue à environ 1/3 de la production mondiale, avec 60% produit par la Thaïlande (environ 25 Mt), deuxième producteur mondial et l'Indonésie (22 Mt). Le Vietnam et la Chine montent en puissance et produisent chacun entre 8 et 9 millions de tonnes par an depuis 2008. L'Inde, désormais 3ème producteur de manioc en Asie, connaît aussi une croissance continue de sa production, de plus de 30% entre 2006 et 2010.

L'Amérique Latine et les Caraïbes produisent autour de 35 Mt, ce qui représente 20 % de l'offre mondiale. Le Brésil est le 1er producteur régional principal avec 70 % de la production régionale, soit 24 Mt par an, se rapproche de la production thaïlandaise. Cependant sa production est destinée aux produits alimentaires traditionnels et ne contribue qu'à 4% environ de l'offre mondiale de fécule de manioc. Les deux autres producteurs significatifs sont le Paraguay (environ 5 Mt) et la Colombie (1,5-1,7 Mt).

La demande de dérivés de manioc est croissante. Cependant, seule la Thaïlande (qui est le premier producteur mondial d'amidon de manioc) s'engage dans un processus de transformation pour des utilisations industrielles. Les produits dérivés du manioc ont une longue durée de conservation, des prix à la consommation plus faibles que ceux d'autres produits alimentaires de base comme le riz, le maïs, le sorgho ou le mil. Pour ces raisons, la demande pour ces produits dérivés ne cesse d'augmenter. A cela s'ajoute, la demande croissante du continent européen pour l'amidon, les cossettes et la farine de manioc. Au Brésil, 70 à 80% de la production de manioc est consacrée à la fabrication de farine.

Bien que l'Afrique produise plus de 50% du manioc mondial, elle n'engrange que 5% de la valeur ajoutée, quoique les entreprises travaillent durement. Cette situation résulte de la conjugaison de plusieurs contraintes dont la faible teneur en amidon des variétés couramment cultivées, la méconnaissance par les producteurs des variétés performantes (à forte teneur en amidon) disponibles dans les instituts de recherche, le manque de financement qui limite l'expansion des superficies au niveau des petits producteurs, le faible accès à la mécanisation de la production et aux technologies par les petits transformateurs.

Le manioc est une culture importante, avec de multiples utilisations cependant, il ne reçoit pas toute l'attention dont il a besoin lors de sa production en Afrique. Les agriculteurs le cultivent en général sur des sols très pauvres sur lesquels les autres cultures, comme le maïs, ont échoué. Parfois, le manioc est cultivé en tant que culture intercalaire sûre avec d'autres cultures ayant besoin d'un gros apport en nutriments, comme le maïs et le sorgho, au cas où la culture principale viendrait à échouer. Le manioc est une plante majoritairement exploitée par les petits exploitants, pour leur propre consommation aux moyens d'outils rudimentaires sur de petites parcelles fragmentées. Les rendements sont également affectés par les infections dues au virus de la mosaïque du manioc, au virus de la striure brune du manioc et aux cochenilles du manioc. Cependant, on remarque le besoin d'augmenter la productivité, les opportunités de marché et la rentabilité de la production de manioc.

L'importance stratégique du manioc qui devrait devenir la principale nourriture du 22ème siècle, surtout dans les pays africains, a été mise en exergue lors du récent Forum pour la Révolution Verte en Afrique (AGRA) qui s'est tenu du 04 au 08 septembre 2017 à Abidjan, et qui a consacré une session spéciale au manioc, tout en relevant les défis autour de sa production en Afrique.

Le manioc en Côte d'Ivoire

Il a été introduit en Côte d'Ivoire par les populations immigrantes AKAN venant du sud du Ghana, notamment les Abouré et les Alladian. Il constitue la deuxième production vivrière de la Côte d'Ivoire en volume après l'igname. Il est cultivé dans l'ensemble du pays et contribue pour beaucoup dans l'alimentation des Ivoiriens et des populations des pays de la sous-région, à travers ses produits dérivés que sont l'attiéké, la pâte de manioc, le placali, le foutou, le tôh, la farine, l'amidon, le gari, le pain, le gâteau, etc. Les feuilles sont également consommées comme legume.

En Côte d'Ivoire, les préparations les plus courantes sont le foutou, l'attiéké et le placali. La chaîne des valeurs de la Filière du manioc en Côte d'Ivoire se résume en 3 secteurs d'activités, (i) la production, (ii) la transformation et (iii) la commercialisation.

Assiette de placali

Tas de manioc frais prêt à être broyer

La production du manioc en Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, une dizaine de variétés sont cultivées sur des superficies de 0,25 à 2 ha en moyenne par de petits producteurs. Avec la dernière crise de manioc intervenue en 2016, on assiste de plus en plus à la création de grandes parcelles de manioc de plus de 10 ha pour satisfaire les besoins en approvisionnement d'unités de transformation de type semi-industriel en cours d'installation. De 2011 à 2016, la production de tubercules de manioc a connu une augmentation très importante, avec un pic de production de 5 Mt en 2015.

Les principales zones de production couvrent les zones forestières (Man, Bonoua, Adzopé, Duékoué, Dabou, Grand Lahou, etc.) et les zones de savane du centre de la Côte d'Ivoire (Toumodi, Yamoussoukro, Bouaké, etc.).

Il existe une gamme importante de variétés locales et améliorées utilisées par les producteurs et couramment cultivées en Côte d'Ivoire. Ce sont : (i) Bocou 1, Bocou 3, Bocou 4, Bocou 5, Bocou 6, Bocou 8, mises au point par le CNRA ; (ii) TMS, Yavo, Olékanga, et Bocou2, introduites de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) basé au Nigéria ; (iii) Sika Bankye, Ampong, Otuhia et Broni-Bankye, Bayèrè, Accra-Brankye introduites du Ghana ; (iv) IAC (ou Yacé) introduite en Côte d'Ivoire dans les années 70, (v) des variétés locales appréciées pour la qualité de leur foutou : Bonoua, Zoglo, Agba-blé, Kaman, etc.

En terme de présence sur les parcelles, il a été relevé que les variétés YACE (45%) et BONOUA (44%), sont les plus représentées. Quant aux variétés améliorées Bocou 1 et Bocou 2, elles sont représentées dans des proportions marginales. En moyenne, la Côte d'Ivoire produit entre 7 à 10 tonnes à l'hectare, un rendement relativement faible par rapport à l'Amérique Latine et à d'autres pays africains.

Abidjan, la capitale économique alimente le marché national de tubercule avec 34% de la production, suivies par les régions du Gbêkê (centre nord) avec 18%, la Marahoué (centre ouest) et celle de la Comoé (est), avec respectivement 11 % et 9 % de la production nationale.

La Filière Manioc en Côte d'Ivoire a connu, en 2016, une crise ayant eu pour conséquence, une pénurie d'attiéké. Les principales causes relevées sont la démotivation des acteurs de la filière, la longue saison sèche et la dureté des sols ayant affecté le rendement, la non maîtrise et/ou la non adoption des bonnes techniques culturales, la réduction des terres cultivables, la préférence des variétés traditionnelles au détriment des variétés améliorées, la non adaptation des solutions proposées aux réalités des populations agricoles. Mais les acteurs de la filière observent que les crises de manioc en Côte d'Ivoire sont cycliques. Les crises surviennent toujours après une série d'années d'abondance de la production.

Cependant, depuis 2010, plusieurs actions ont été menées pour introduire de nouvelles variétés plus productives, diffuser des itinéraires techniques plus innovants et installer un réseau de pépiniéristes chargés de la multiplication du matériel végétal à travers des projets comme le projet de Diffusion de Nouvelles Technologies Agricoles en Afrique (DONATA), financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), et exécuté par le CORAF/WECARD et le Programme de Productivité Agricole en Afrique l'Ouest (PPAAO/WAAPP) financé par la Banque Mondiale. Ces actions sont à la base de la forte progression observée au niveau de la production nationale, avec des rendements moyens de 30 à 40 tonnes/ha observés en milieu paysan depuis 2014. Il faut noter également un boom dans l'extension des superficies, consécutives à la forte demande du marché en produits transformés.

La transformation du manioc en Côte d'Ivoire

La transformation du manioc est une activité très développée qui tend à se généraliser sur toute l'étendue du territoire national. Mais elle est dominée par les méthodes traditionnelles de fabrication, à travers des unités de type artisanale. Les principaux produits dérivés connus sont l'attiéké, la pâte de placali, les cossettes, le gari, l'attoukpou, l'amidon etc. produits pour la consommation locale. Mais depuis quelques années, on assiste à l'installation d'unités de transformation du manioc en attiéké de type semi-industriel qui ont des capacités de transformation d'au moins une tonne de racines par jour et dotées d'équipements modernes très performants pour le semoulage, l'essorage et la production de biogaz utilisé pour la cuisson. Par contre, l'épluchage reste encore manuel en dépit de l'existence d'équipements mécaniques (pelleuses) qui se sont avérés contre performants. En dehors de la farine issue du broyage des cossettes de manioc séchées, la fabrication industrielle de farine de manioc de type boulangère est maintenant possible avec la récente installation de l'unité de production de farine à l'Institut National Polytechnique de Yamoussoukro par le FIRCA.

La commercialisation du manioc et de ses produits dérivés

Le marché du manioc et de ses dérivés est très dynamique et en plein essor en Côte d'Ivoire, parce que ces denrées alimentaires sont appréciées et accessibles aux différentes couches de la population.

Selon le MINADER, entre 45 et 50% de la production du manioc serait destiné aux marchés urbains (consommation estimée 100 à 110kg /an/urbain). Ainsi, répondre à l'évolution de la demande d'ici 2020 impliquerait d'augmenter la production de manioc d'environ 400.000 à 500 000 tonnes pour approvisionner les villes. Cela nécessitera sans doute une adaptation des capacités de transformation des unités artisanales et industrielles, afin de fournir des produits dérivés conformes aux modes de consommation urbains parmi lesquels l'attiéké et le placali occupent une place de choix. La récente pénurie d'attiké observée en Côte d'Ivoire étaye bien cette situation.

La commercialisation du manioc et de ses produits dérivés est organisée en circuit. On distingue plusieurs circuits de commercialisation, en fonction du type de variétés et du type de produits dérivés : le circuit du manioc doux, celui du manioc amer, le circuit de l'attiéké. La commercialisation du manioc frais doit intervenir dans les 48 h maximum après la récolte des tubercules, au risque de subir des dégradations.

Le manioc doux frais est vendu par le producteur directement au consommateur final sur les marchés villageois ou de proximité. En général, ce sont des surplus et donc des ventes en petites quantités. Sur ce circuit, il existe aussi des intermédiaires qui peuvent être des grossistes ou des détaillants qui les collectent de village en village pour les revendre dans les marchés urbains. La principale source d'approvisionnement des marchés d'Abidjan en manioc doux se concentre dans les régions Sud et Sud-Est.

Le manioc amer est de loin le plus produit et commercialisé en Côte d'Ivoire. Outre celle effectuée par le producteur lui-même, la vente fait surtout intervenir des transporteurs/collecteurs qui ravitaillement les grossistes sur les marchés ou directement les transformatrices de manioc, au moyen de véhicules de type bâché ou Kia.

Concernant les produits dérivés, la commercialisation de l'attiéké telle que pratiquée actuellement met le transformateur en relation avec plusieurs catégories d'acteurs : collecteurs, commerçants grossisses, commerçants détaillants, consommateurs/restaurateurs, exportateurs d'attiéké déshydraté, exportateurs d'attiéké frais. La commercialisation du placali concerne également les mêmes acteurs, en plus de certains transformateurs à Abidjan et ses environs qui achètent la pâte pour produire de l'attiéké de type garba. À Abidjan, les lieux de vente en détail de l'attiéké sont éclatés. On trouve dans les rues des vendeuses ambulantes à la criée, phénomène nouveau lié à la forte demande du produit. D'autres vendeuses vont sur les lieux de travail. Aux abords des rues, on note la prolifération de vendeuses d'attiéké avec du poisson frit. Des Nigériens "haousa" sont très fortement impliqués dans la vente de l'attiéké avec du thon (connu sous l'appellation "garba"), du nom de l'initiateur de ce mets. Ils sont plus nombreux dans les quartiers populaires où la clientèle est composée en majorité d'élèves, d'étudiants et d'employés subalternes (ouvriers, apprenti-chauffeurs, bagagistes, etc.).

La commercialisation de la pâte de placali présente aujourd'hui un double intérêt. Pour la consommation directe sous forme de mets appelé placali, mais de plus en plus, elle est utilisée pour produire de l'attiéké, dans les régions déficitaires trop éloignées des zones de production. Cette dernière

utilisation est de plus en plus en vogue, même à Abidjan, compte tenu du coût élevé du manioc frais, mais surtout dans les pays comme le Burkina et le Mali.

En plus du marché national, l'attiéké et le placali produits en Côte d'Ivoire font l'objet d'exportation massive dans les pays sahéliens. Selon un rapport d'enquête sur les flux transfrontaliers réalisé par l'Observatoire des Marchés Agricoles du Mali (OMA), 5 818 tonnes d'attiéké, en provenance de la Côte d'Ivoire, ont approvisionné les marchés maliens dont plus de 80% venant du Marché de Gros de Bouaké, pour la période de janvier à novembre 2015, hors octobre (données non disponibles). En 2016, de janvier à mai, ce sont 1084 tonnes d'attiéké en provenance de la Côte d'Ivoire qui ont été enregistrées par l'OMA, également dans le cadre des enquêtes sur les flux transfrontaliers, pour la période de janvier à juin 2016. Selon les données fournies par SITARAIL, plus de 4000 tonnes de manioc et dérivés seraient entrées au Burkina Faso en provenance de la Côte d'Ivoire en 2013 et 2014. La plus grande partie de ces exportations est constituée de placali, car le Burkina qui possède maintenant ses propres unités de fabrication d'attiéké, préfère la pâte de placali comme matière première car elle se conserve plus longtemps. Une grande partie des exportations vers ce pays entre également par camions, mais nous ne disposons malheureusement pas de ces données. Selon les opérateurs, les quantités exportées vers le Burkina seraient plus importantes que celles envoyées au Mali (des estimations informelles de la demande du Burkina donnent plus de 20 000 tonnes par an).

De plus en plus, les dérivés du manioc sont recherchées et demandées à l'international. 4 principaux groupes sont exportés la racine (appelée aussi cassave ou tubercule de manioc), le fécule, la semoule (gari, attiéké) et le tapioca. Ces deux derniers dérivés constituent plus de 85% des exportations annuelles sur les 5 dernières années. Et on les retrouve dans certains pays américains, canadiens et dans les pays de l'UEMOA.

Existence de normes sur l'attiéké

Afin de permettre sa production dans les règles de l'art, vu sa grande consommation et sa grande exportation sur des marchés organisés dans le monde, l'Etat ivoirien à travers son Organisme National de Normalisation (CODINORM) a homologué 4 normes sur l'attiéké. Il s'agit de : (i) PNI 4684 : 2015 Attiéké – Spécifications ; (ii) PNI 4685 : 2015 Attiéké déshydraté – Spécifications ; (iii) PNI 4686 : 2015 Guide de bonnes pratiques de production de l'attiéké et (iv) PNI 4687 : 2015 Produits alimentaires - Méthodes d'analyses physico-chimiques de la teneur en eau ou humidité ; du pH ; de la teneur en acide cyanhydrique (HCN) ; de la granulométrie ; de la teneur en amidon et de la cellulose.

Aussi, une étude portant sur la dégradation de la teneur en acide cyanhydrique au cours de la transformation du manioc et qualité microbiologique de l'attiéké, a-t-elle relevé que la qualité microbiologique de l'attiéké est bonne s'il est conditionné à chaud dans des emballages en plastique alimentaire et vendu sous cette forme. Cependant, tel que couramment vendu sur les marchés, l'attiéké peut être une source potentielle d'intoxication alimentaire si des précautions en termes de contrôles fréquents de salubrité, tant au niveau environnemental qu'au niveau corporel ne sont prises. Or, les emballages utilisés actuellement ne sont pas alimentaires, encore moins biodégradables.

Attiékés conditionnés en sachets prêt à la consommation

La recherche sur le manioc au plan national

La recherche sur le manioc en Côte d'Ivoire est portée principalement par trois institutions. Il s'agit du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) qui conduit des programmes de création et d'introduction de variétés, de mise au point d'itinéraires techniques, du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) qui travaille sur la transformation du manioc notamment, sur la fermentation du manioc, l'introduction de variétés issues des centres internationaux de recherche sur le manioc et la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) qui, s'occupe des technologies de transformation du manioc, a mis au point des équipements modernes de production de l'attiéké.

A côté des structures, certains laboratoires des universités et grandes écoles mènent des recherches sur des sujets spécifiques relativement au manioc, notamment l'Université Félix Houphouët Boigny à travers son pôle Scientifique et technologie qui héberge le Projet West African Virus Epidemology (WAVE) avec pour objectif de protéger la production de manioc vis-à-vis des maladies virales, et particulièrement la maladie de la striure brune du manioc (CBSD).

La structuration de la Filière Manioc

Au plan organisationnel, la Filière Manioc n'est pas structurée, mais le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) est à pied d'œuvre pour permettre une structuration de la filière avec la mise en place d'une Interprofession.

Les organisations opérant actuellement au sein de la Filière Manioc sont de trois formes : les sociétés coopératives, les associations et les groupements informels.

Selon la Direction des Organisations Professionnelles Agricoles (DOPA), il existe à la date de fin novembre 2016, 301 sociétés cooperatives dans le vivrier, mais en réalité, il n'existe pas de sociétés coopératives dont l'objet exclusif est la production et la commercialisation de manioc. La plupart des sociétés coopératives de vivrier produisent et commercialisent également le manioc.
Malheureusement, cette forte présence ne s'accompagne pas nécessairement d'une organisation et d'un fonctionnement satisfaisants des sociétés coopératives du secteur du vivrier.

En ce qui concerne les associations, on note deux formes d'association : les associations professionnelles qui regroupent les professionnels d'une activité de la chaîne des valeurs ; par exemple, association des producteurs, association des commerçants ou des transformateurs et les associations interprofessionnelles qui regroupent les associations professionnelles, telles que l'Agence de Développement de la Filière Manioc (ADFMA) et la Fédération des Coopératives et Réseaux pour la Promotion du Manioc en Afrique (FECREPMA), etc.
On peut classer les plateformes de manioc qui sont des cadres d'échanges et de dialogue entre les acteurs de la chaîne de valeur de chaque spéculation. Elles regroupent plusieurs catégories d'acteurs (producteurs de matériel végétal, producteurs de manioc, transporteurs, commerçants, transformateurs, etc.). Il existe actuellement 5 plateformes dans la Filière Manioc installées à Bouaké, Yamoussoukro, Dabou, Adzopé, Abengourou.

Les groupements informels sont tous les regroupements qui n'existent pas légalement au regard des lois en vigueur, mais qui opèrent dans la Filière Manioc.
En définitive, il faut noter qu'au plan organisationnel, la Filière Manioc est marquée par (i) une présence majoritaire des femmes tant au niveau du mouvement coopératif que du mouvement associatif ; (ii) un faible niveau organisationnel et fonctionnel des sociétés coopératives qui se traduit par l'irrégularité des réunions statutaires de l'assemblée générale et du conseil d'administration, des dysfonctionnements des organes de contrôle, une faible appréhension des principes coopératifs ; (iii) un faible niveau d'organisation des associations avec une forte présence de groupements informels ; (iv) une pluralité d'associations interprofessionnelles laissant croire à une rivalité entre elles et corrélativement, des querelles de leadership ; et (v) un manque de coordination entre acteurs de la même organisation qui peut s'expliquer par l'absence ou le déficit de communication d'une part, entre les différents organes de gestion (assemblée générale, conseil d'administration, direction), et d'autre part, entre les organes de gestion et les membres.

Présentation d'un projet d'appui à la Filière Manioc (PRO2M)

Au regard de l'importance socioéconomique du manioc, et consécutivement à la récente "crise du manioc" survenue en 2016 qui s'est manifestée par une pénurie d'attiéké, l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers le FIRCA, vient de bénéficier d'un

financement de l'Union Européenne, sous forme de subvention, pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchère en Côte d'Ivoire (PRO2M), dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Vivrier (PASV) sur le 11ème FED, pour soutenir le développement de cette filière. La convention de financement a été signée le 17 novembre 2017.

Ce projet a été conçu pour adresser des solutions aux contraintes suivantes (i) l'indisponibilité de matériel végétal performant et sain et le faible accès des producteurs aux boutures issues de variétés améliorées répondant aux besoins des utilisateurs, (ii) la faible productivité des exploitations de manioc, (iii) le manque de débouchés pour les producteurs de racines de manioc et les difficultés d'approvisionnement en quantité et en qualité des unités de transformation, (iv) l'absence de plus en plus marquée de main d'œuvre et les difficultés de récolte du manioc en saison sèche et (v) les difficultés d'écoulement aussi bien du manioc frais que des produits dérivés et les problèmes d'hygiène liés à la transformation du manioc, et l'inadaptation des emballages.

A terme, le projet doit permettre une augmentation durable de la production de manioc frais et des produits dérivés d'environ 300 000 T et 120 000 T respectivement, ainsi que des revenus des acteurs de la production et de la transformation sur la durée du projet et une amélioration de la commercialisation des produits (manioc frais et produits dérivés) basée sur une démarche de production intégrée autour d'unités de transformation.

Ainsi, trois activités principales ont été définies, à savoir (i) appuyer la production de matériel végétal sain, performant et adapté aux besoins des utilisateurs, (ii) renforcer les dispositifs de production et de transformation du manioc, en terme de facilitation de l'accès aux meilleures technologies de production et de transformation, à un service de mécanisation des opérations agricoles, une meilleure prise en charge des questions environnementale et sanitaire et (iii) d'aborder la question de la commercialisation en termes d'accès aux débouchés/marchés et à la logistique pour le transport des produits. Pour ce faire, un accent sera mis sur le renforcement des dispositifs de production et de transformation. En amont, des appuis seront apportés en matériel végétal sain performant et adapté aux besoins des utilisateurs, en matière de facilitation de l'accès aux meilleures technologies de production et de transformation et à un service de mécanisation des opérations agricoles. En aval, la question de la commercialisation sera traitée en termes de facilitation de l'accès aux débouchés/marchés, à la logistique pour le transport des produits et une meilleure prise en charge des questions environnementale et sanitaire. Les capacités techniques, organisationnelles et de gestion des acteurs seront renforcées, tout ceci dans une démarche de professionnalisation des acteurs de la Filière Manioc. Des questions de nutrition seront également abordées en lien avec le volet maraîcher.

Les activités seront développées dans une approche intégrée (producteur de boutures-producteur de manioc-transformation-marché) avec le développement de relations contractuelles entre les différents acteurs.

Boutures de manioc

LE FIRCA ET LA FILIÈRE MANIOC

1- Contexte

La Filière Manioc est très importante du point de vue de sa contribution à la sécurité alimentaire des populations. C'est l'une des principales cultures alimentaires des populations ivoiriennes en dehors du riz. Malgré cela, celle-ci est caractérisée par un faible niveau de structuration des acteurs intervenant dans les maillons de la chaîne des valeurs.

Les actions de développement dans cette filière qui ne cotise pas pour le moment au FIRCA ont démarré en 2011, dans le cadre du Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) sur un financement de la Banque Mondiale. Ce programme a été clôturé fin décembre 2016. Toutefois, le FIRCA a mobilisé quelques ressources complémentaires pour permettre la poursuite de certaines actions prioritaires afin de consolider les acquis.

Aussi, en réponse à la crise qu'a connu la Filière Manioc en 2016, le FIRCA vient de bénéficier d'un financement de l'Union Européenne sous forme de subvention pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchère en Côte d'Ivoire (PRO2M), dans le cadre du Programme d'Appui au Secteur Vivrier (PASV) sur le 11ème FED, pour soutenir le développement de cette filière. La convention de financement a été signée le 17 novembre 2017.

Ce projet qui a démarré ses activités début 2018, vise à contribuer à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois par la promotion d'une production vivrière (autre que le riz) de qualité, moderne, durable, résiliente aux changements climatiques et par une commercialisation fiable et équitable, permettant un approvisionnement régulier des marchés. Il se veut en particulier comme une opportunité de promouvoir une Filière Manioc plus professionnelle, performante, organisée et créatrice d'emplois, maitrisant sa production et sa commercialisation.

Le programme de développement de la Filière Manioc a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la productivité et la professionnalisation des acteurs de la chaîne des valeurs. Il s'agit de manière opérationnelle, d'assurer la génération et/ou le transfert des technologies performantes, de favoriser leur diffusion et leur adoption par les acteurs afin d'améliorer leur performance. Aussi, les actions engagées par le FIRCA ont-elles permis d'enregistrer les résultats significatifs suivants sur l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur du manioc.

2- Les résultats obtenus

Au titre de la recherche

• 500 accessions de manioc conservées in-situ, à la station du CNRA de Bouaké.

• 4 nouvelles variétés de manioc introduites du CNS racines Tubercules du Ghana (Sika, Ampong, Broni et Otuhia), se sont avérées très performantes au plan agronomique, avec des rendements respectifs de 55, 45, 42 et de 37 T/ha contre 30 T/ha et 25 T/ha respectivement pour les variétés améliorées Yavo et Bocou 1 qui sont actuellement en diffusion. Ces variétés sont en multiplication chez des pépiniéristes et une parcelle de conservation est mise en place sur la station du Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS) à Bringakro.

• Des méthodes de lutte générées ont permis de réduire l'incidence et la sévérité des maladies en plantation et celles des pourritures des racines tubéreuses à la récolte.

• Après 3 mois, la technique d'endomycorhization améliore la croissance en hauteur des plants, de 12% à 26% et la biomasse sèche du manioc de 4% à 62%, par inoculation des souches du Laboratoire de Biologie Végétale et Moléculaire (LBVM) de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) ; par rapport aux souches commerciales, on note une amélioration de la croissance de 12% à 28% et de la biomasse sèche de 54%.

• Une méthode de diagnostic rapide de la fertilité des sols permettant l'optimisation de la fertilisation azotée et potassique sur la culture du manioc à partir de l'azote minéralisable (N-NH4+) a été mise au point. Le seuil critique du paramètre de décision qui est NH4+ pour la fertilisation est de 0,60 g/kg. Au-delà de ce seuil, la fertilisation minérale, pour redresser le niveau de potassium dans le sol, s'est révélée inopérante. En dessous de la valeur critique, l'intensification minérale à base d'azote et de potassium s'avère efficiente et rentable, avec en moyenne un gain de productivité de 30T/ha, pour une plus-value financière de l'ordre de 600 000 FCFA, après un cycle de production de 16 mois.

• 3 itinéraires techniques adaptés au contrôle de l'enherbement, 4 itinéraires techniques adaptés aux associations culturales avec le manioc et 3 itinéraires techniques adaptés à la restauration et à la gestion de la fertilité du manioc ont été mis au point. 3 livrets illustrés sur ces itinéraires techniques du manioc ont été édités et diffusés.

• Le parcage nocturne des bovins durant une période de 4 mois maximum sur des sols pauvres a permis d'augmenter le rendement du manioc d'au moins 175% après neuf (9) mois de culture.

• 5 souches de Lactobacillus plantarum (Lp 113, Lp 4, Lp 68, Lp 251 et Lp 140) produites sous forme liquide en bouillons MRS ont été testées dans des essais de fermentation contrôlée de la pâte de manioc lors de la préparation de l'attiéké. Des résultats encourageants ont ainsi été obtenus quant à la mise au point de starters.

• Deux méthodes de conservation des tubercules frais de manioc, à savoir la conservation du manioc après blanchiment (trempage dans de l'eau chaude à 65°c pendant 15 secondes) et la conservation par enfouissement dans la terre et dans la sciure de bois, permettent de maintenir l'état frais pendant plus de 4 semaines.

Au titre du conseil agricole

• 150 pépiniéristes installés sur environ 100 ha, produisent et commercialisent environ 15 millions de boutures de variétés améliorées (Bocou1, Yavo et Olékanga) équivalant à 1 500 ha par an.

• 16 millions de boutures commerciales issues des variétés Bocou1, Bocou2, Yavo, produites par les producteurs et les groupements de producteurs dans les parcs à bois communautaires ont été distribuées aux producteurs par le canal de l'ANADER.

• La diffusion des bonnes pratiques de production de manioc a été assurée auprès de 15.298

producteurs dont 9.500 femmes (62,1%) qui les appliquent.

Au titre de la formation / encadrement

- 15 298 producteurs formés sur les bonnes pratiques en culture de manioc

- 500 boulangers et pâtissiers formés sur toute l'étendue du territoire sur l'incorporation de la farine de manioc dans la fabrication du pain et des produits de la pâtisserie, produisent et commercialisent du pain et des produits de la pâtisserie à base de farine de manioc

- 626 producteurs de manioc dont des femmes ont été sensibilisés sur les maladies et ravageurs

- 150 bénéficiaires ont été formés aux techniques de production saine de manioc, notamment sur la technique de recepage.

Au titre de l'appui aux OPA

- Trois plateformes de manioc existantes (Adzopé, Dabou et Bouaké) ont été redynamisées

- Deux nouvelles plateformes de manioc ont été créées à Yamoussoukro et Dimbokro

- Une association des pépiniéristes de manioc dénommée APEMACI, a été créée.

Au titre des études

- 4 normes sur l'attiéké ont été homologuées par le Comité Ivoirien de Normalisation (CIN) : PNI 4684 : 2015 Attiéké – Spécifications ; PNI 4685 : 2015 Attiéké déshydraté – Spécifications ; PNI 4686 : 2015 Guide de bonnes pratiques de production de l'attiéké et PNI 4687 : 2015 Produits alimentaires - Méthodes d'analyses physico-chimiques de la teneur en eau ou humidité ; du pH ; de la teneur en acide cyanhydrique (HCN) ; de la granulométrie ; de la teneur en amidon et de la cellulose.

- 4 normes, sur les farines panifiables et les pains composés, ont été homologuées par le Comité Ivoirien de Normalisation (CIN) : PNI 4690 : 2016 Farine de Manioc utilisée en Panification – Spécifications ; PNI 4691 : 2016 Farine de Maïs utilisée en Panification – Spécifications ; PNI 4692 : 2016 Pains composés – Spécifications et PNI 4693 : 2016 Guide de bonnes pratiques de production de pains composés.

3- Perspectives

Le FIRCA poursuivra ses actions de développement de la Filière Manioc avec l'avènement du PRO2M, pour améliorer la performance des acteurs dans les différents maillons de la chaine des valeurs en leur facilitant l'accès aux technologies améliorées de production et de transformation et en renforcant leurs capacités d'intervention. Aussi, un accent sera-t-il mis sur la structuration des acteurs et la mise en place des mécanismes de cotisation professionnelle au sein de cette filière, afin de permettre aux acteurs à contribuer de manière significative au financement de leurs propres programmes.
Les actions futures devraient porter sur les axes suivants :

1) la mise en place d'un dispositif formel de production de masse et de diffusion des boutures des variétés performantes et d'intérêt par l'opérationnalisation des trois composantes : (i) l'unité de production des boutures de pré-base, (ii) l'unité de production des boutures de base et (iii) l'unité de production des boutures commerciales afin de satisfaire les demandes en boutures issues des variétés d'intérêt pour les différentes types d'utilisateurs

2) l'organisation des acteurs de la filière dans les différents maillons de la chaîne des valeurs

3) la promotion de la culture pure de manioc à partir d'un système intégré autour des unités semi-industrielles de transformation du manioc

4) l'installation et la mise en fonctionnement du centre d'incubateurs sur la production de farines panifiables de manioc et les produits et mets à base de cette farine

5) l'appui aux initiatives privées de transformation du manioc

6) la poursuite de l'introduction de nouvelles variétés performantes disponibles dans les centres de recherche.

FIRCA/FADCI-FCIAD : UN AN APRÈS SON LANCEMENT, DÉJÀ DES RÉSULTATS PROBANTS

Lancé officiellement le 1er février 2017, avec une enveloppe de cinq (5) milliards de FCFA pour une durée de trois ans correspondant à la phase pilote, le Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD), destiné au financement après appel à proposition, des projets de recherche appliquée porteurs d'innovations, donne déjà des résultats probants.

L'atelier de lancement a été effectué en présence du représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), M. COULIBALY Siaka Minayaha, Directeur du Cabinet du représentant de la Coordinatrice du Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), M. YEO Metouhou, de la représentante du Directeur pays de l'AFD, Mme REBOUD Valérie et du Directeur Exécutif du FIRCA, Dr ANGNIMAN Ackah Pierre. Ce lancement annonçait par la même occasion, le démarrage effectif des activités de cette composante du programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du 2ème Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) signé par l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Agence Française de Développement (AFD) le 28 Avril 2016.

La contribution du FCIAD à la mise en œuvre des projets retenus est de 9 millions de F CFA au minimum et de 180 millions de F CFA au maximum. Ainsi, selon M. N'DIAYE OUMAR, Coordonnateur du FCIAD, il s'agira, à travers le financement de ces projets, de contribuer à améliorer de façon durable les systèmes de productions agricoles, animales, halieutiques et forestières en Côte d'Ivoire. Un concours sera en outre organisé chaque année pour récompenser les meilleures innovations aux effets les plus profitables pour le secteur agricole.

Pour Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, Directeur Exécutif du FIRCA, maître d'œuvre du projet, « ce fonds devrait stimuler, faciliter et renforcer l'utilisation des innovations permettant d'améliorer le secteur agricole », a-t-il souligné.

Pour sa part, M. COULIBALY Siaka Minayaha a rappelé les missions de son département, entre autres, atteindre une agriculture moderne, compétitive, créatrice d'emplois, attrayante pour les jeunes et non répulsive à cause de la pénibilité des activités. Pour le Directeur de Cabinet du MINADER, l'agriculture doit contribuer à la réduction de la pauvreté et être génératrice d'une croissance sectorielle inclusive et durable. Cela, en contribuant à la préservation de l'environnement, à l'atténuation des effets du changement climatique et à son adaptation. « Il appartient donc aux chercheurs de pouvoir innover pour attirer les jeunes dans l'agriculture », a conclu le Directeur de Cabinet du MINADER.

Le projet FCIAD, s'inscrit dans l'ambitieux Programme d'Investissement Agricole (PNIA), initié par l'État de Côte d'Ivoire dans le but de faire face aux enjeux futurs en matière d'autosuffisance alimentaire, eu égard à la croissance démographique de plus en plus élevée que connait le pays.

Quelques semaines après l'atelier de lancement du fonds, une tournée d'information et de sensibilisation a été effectuée par le FIRCA au début du mois de février 2017, dans les centres de recherche, grandes écoles, universités et auprès des filières agricoles, pour une plus large sensibilisation, à l'effet de permettre l'appropriation du projet par les acteurs de l'agriculture ivoirienne.

Cette tournée semble avoir reçu l'adhésion des cibles visées, car des lauréats seront célébrés et des contrats signés au cours de la même année.

Le FIRCA signe 06 contrats pour l'innovation agricole.

En marge du SARA 2017, a eu lieu une cérémonie de signature des contrats pour les projets retenus dans le cadre du premier Appel à Projets du Fonds Compétitif pour l'Innovation Agricole Durable (FCIAD).

Ainsi, selon le Directeur Exécutif de FIRCA un Appel à Projets a été lancé le 06 avril 2017 à l'issue duquel, 15 dossiers ont été retenus sur 133 reçus par le FCIAD pour financement. Le montant total de ces projets retenus est de 2,5 milliard de F FCA dont 1,6 milliard de F CFA de contribution du FCIAD.

Ce sont six (06) de ces contrats qui ont été signés en présence du PCA du FIRCA et de la Chargée de missions de l'Agence Française de Développement (AFD), Mme Caroline PIQUET.

Notons que les structures retenues dans le cadre du premier appel à projets sont : le Centre Suisse de Recherche Scientifique en Côte d'Ivoire (CSRS), le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), le Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Université Péléféro Gon Coulibaly (UPGC), l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny (INP-HB), l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER-Direction Régionale Centre Ouest), et l'Université Nangui Abrogoua (UNA).

Un autre rendez-vous a été pris pour le second appel à projets qui s'ouvrira en début du mois de février 2018. L'occasion sera donnée aux soumissionnaires de présenter leurs innovations qui leur vaudront certainement des distinctions. Pour l'heure, ce sont les premiers lauréats qui ont bénéficié de la reconnaissance de la nation, lors de la clôture du SARA 2017.

une vue des trophées des lauréats

Le SARA 2017 récompense les lauréats des innovations agricoles initiées par le FIRCA

La clôture du SARA 2017 a enregistré la distinction de neuf lauréats issus de la première édition du Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD) initié par le FIRCA.

Ainsi, sur 27 dossiers de candidature réceptionnés par le FIRCA, neuf innovations ont été retenues et primées dans quatre différentes thématiques, à savoir, (i) la gestion durable de la fertilité des sols, (ii) la mise au point d'itinéraires techniques innovants assurant la protection de l'environnement, (iii) la lutte contre les maladies à parasites ou à virus et les insectes nuisibles qui affectent l'agriculture ivoirienne, (iv) l'amélioration de la qualité des produits et la bonne gestion des intrants.

Ils ont été distingués le samedi 25 novembre 2017, par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, qui a remis à chacun des lauréats un diplôme d'honneur, en présence de SEM le Vice-président de la République. Ils attendaient avec impatience la remise de leur chèque dont le montant était fonction du prix remporté.

Le FIRCA célèbre les lauréats du premier concours de l'innovation agricole durable

Quatre jours après la clôture du SARA 2017, le FIRCA a convié à son siège le jeudi 30 novembre 2017, les 9 lauréats de la première édition du Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD), à une sympathique cérémonie de réception organisée en leur honneur au cours de laquelle, ils ont reçu des chèques correspondant au montant de leur prix. C'était en présence de la Coordonnatrice du Secrétariat Technique du C2D, Madame DIATE Djatti Léa, du Coordonnateur de l'UCP-FADCI, M. BINI Kouassi Kouman et du Directeur Exécutif du FIRCA, Dr ANGNIMAN Ackah Pierre.

Au cours de cette cérémonie, les 9 lauréats ont reçu chacun, un chèque et un trophée. Le prix récompensant chaque lauréat est de 1.500.000 F CFA pour le 1er prix, 1.000.000 F CFA pour le deuxième prix et 500.000 F CFA pour le troisième prix.

Ce sont donc au total dix millions de F CFA qui ont été repartis entre les 9 lauréats de la première édition du Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD), soit six millions de F CFA pour les premiers des quatre thématiques, trois millions de F CFA pour les seconds et un million de F CFA pour les troisièmes.

« Le Concours de l'Innovation Agricole Durable (CIAD) vise en effet à récompenser les meilleures innovations produites ou imaginées, en vue de faire connaitre ces réalisations qui n'auraient pas forcément été portées à la connaissance des acteurs et des potentiels utilisateurs ou du grand public » a noté le Directeur Exécutif du FIRCA, Dr ANGNIMAN Ackah Pierre, après avoir félicité les lauréats.

Une photo de famille et un rafraichissement offert par le FIRCA aux lauréats et à leurs invités ont mis fin à la cérémonie.

LE FIRCA PRÉSENT AU SIA 2018

La 55ème édition du Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris s'est ouverte le samedi 24 février 2018 au Parc des Expositions, porte de Versailles. Comme chaque année, la Côte d'Ivoire prend part à ce salon international pour présenter sa diversité agricole, son savoir -faire, mais aussi nouer des partenariats et inciter les ivoiriens de la diaspora à investir dans le secteur agricole ivoirien.

A cet effet, une délégation ivoirienne conduite par le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural a effectué le déplacement à Paris. Elle était constituée des structures sous tutelle (le Conseil du Café-Cacao, le Conseil du Coton et de l'Anacarde, la Chambre Nationale d'Agriculture, l'Office National du Développement de la Riziculture, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural et le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles...) et de structures privées (SIFCA), aux côtés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour présenter aux nombreux visiteurs les actions menées à l'endroit des producteurs ivoiriens et s'imprégner du savoir-faire européen, afin d'assurer le développement agricole ivoirien.

Ainsi, une délégation du FIRCA conduite par son Directeur Exécutif Adjoint, Monsieur

ATSIN Yao Léon, a participé au salon aux côtés du MINADER sur le stand Côte d'Ivoire. Cette présence a permis au FIRCA de présenter aux visiteurs son mode de fonctionnement et son savoir faire. Créée depuis 2003, cette institution ivoirienne de financement du développement agricole a mis à la disposition des visiteurs, des documents et gadgets, afin de garder en mémoire au quotidien, les actions qu'elle mène.

Dans le souci de partager le maximum d'informations et s'imprégner du savoir-faire des autres, la délégation du FIRCA à ce salon a eu des échanges B to B avec des structures de financement telles que le Crédit Agricole Français, des structures impliquées dans la conduite d'activités agricoles bio, l'Agence Française de Développement et le CIRAD, une structure de recherche.

Le point culminant de ces rencontres a été la visite de travail au siège du CIRAD à Montpellier. Cette rencontre a donné l'occasion à la délégation conduite par M. ATSIN Yao Léon, accompagné du Conseiller Technique M. N'DIAYE Oumar, de passer en revue la convention signée en Avril 2015 à Abidjan et de visiter le laboratoire de biotechnologie de production de vitro plants sains de bananier plantain. Ils ont mis à profit cette rencontre pour présenter les avancées de la mise en œuvre du FADCI-FCIAD, en charge de la valorisation des innovations agricoles en Côte d'Ivoire. Ce projet est exécuté dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de désendettement et de développement (C2D) relatif au secteur de l'agriculture. Pour le Directeur Exécutif Adjoint, le FIRCA en sa qualité de structure de financement pérenne de l'agriculture est intéressé à conclure une convention avec le CIRAD aux fins de lui produire du matériel végétal sain de bananier, une culture vivrière de premier rang en Côte d'Ivoire.
Au sortir de cette rencontre et présentant le bilan de la participation du FIRCA à cette 55ème édition du SIA, M. ATSIN Yao Léon s'est dit satisfait de la présence du FIRCA à ce salon, aux côtés du Ministère de l'Agriculture. Selon lui, cette présence montre l'attachement du FIRCA à la recherche du meilleur pour le bien-être de l'agriculture ivoirienne.

Rappelon que le CIRAD, établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français, créé en 1984 et spécialisé dans la recherche agronomique appliquée aux régions chaudes, a signé une convention avec le FIRCA en marge du Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA 2015) d'Abidjan en présence de l'Ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire et du Ministre Ivoirien de l'Agriculture.

SIA 2018 : FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN COTE D'IVOIRE, LE FIRCA EXPOSE SON SAVOIR-FAIRE

Depuis le samedi 24 février 2018 s'est ouverte à la porte de Versailles, au Parc des Expositions, la 55ème édition du Salon International de l'Agriculture (SIA) de Paris. Comme chaque année, le FIRCA est aux côtés du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) pour présenter aux nombreux visiteurs, les actions menées à l'endroit des producteurs ivoiriens et s'imprégner du savoir-faire européen en vue de contribuer au développement agricole ivoirien.

Ainsi, une délégation du FIRCA conduite par son Directeur Exécutif Adjoint, Monsieur ATSIN Yao Léon, a pris part au salon. Comme à l'accoutumé, un programme est élaboré afin de permettre aux structures sous tutelle de présenter leurs savoir-faire respectifs.

A cette occasion, la journée du lundi 26 février 2018 a été consacrée à l'Office National du Développement de la Riziculture en Côte d'Ivoire (ONDR) et au Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA). Lors de cette demie journée, le Directeur du Département Café-Cacao et Autres Plantes Stimulantes et la Directrice du Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières ont entretenu l'auditoire sur le fonctionnement et les missions du FIRCA.

Suite à une présentation de la structure, un film bilan retraçant les actions menées par le FIRCA durant l'année 2017 a été présenté aux invités. Des échanges ont ensuite permis aux participants de mieux s'imprégner des actions conduites par le FIRCA, son mode de fonctionnement et son rôle d'agence fiduciaire de projets conventionnés. Les échanges ont ainsi aidé à comprendre l'interconnexion qui existe entre cette structure de financement agricole et les structures de recherche et de conseil agricoles.

Présent à cette rencontre, Dr Ibrahima MENDY, Commissaire du Sénégal au SIA 2018 a dit sa satisfaction de l'existence d'un tel outil en Afrique de l'Ouest, indiquant qu'une coopération Sud-Sud serait souhaitable afin de permettre aux pays de la sous-région de bénéficier du savoir-faire du FIRCA. Il a aussi relevé l'importance de la structuration des filières agricoles ivoiriennes, qui est un bel exemple à implanter au Sénégal.

Le FIRCA est un fonds de financement du développement agricole implanté en Côte d'Ivoire depuis 2003. Ce sont plus de 500 projets qui ont été conduits dans les domaines de la recherche appliquée, la formation agricole, le conseil vulgarisation. Par ailleurs, depuis 2011, le FIRCA, sur sollicitation de l'Etat ivoirien, est une agence fiduciaire pour la mise en œuvre de projets conventionnés signés avec les Partenaires Techniques et Financiers.

LE CONSEIL DE GESTION AGRICOLE SUR LES RAILS

Sous la présidence du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le pilotage du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), à travers la mise en œuvre du programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI), les activités de formation des Conseillers de Gestion agricole ont été lancées le 15 janvier 2018 à Yamoussoukro. Un an après la mission d'information et de sensibilisation des acteurs agricoles, des autorités administratives et des services déconcentrés des ministères techniques, conduite par le FIRCA dans les régions du Poro, du Gbêkê et du Haut-Sassandra, le conseil de gestion agricole est sur les rails, avec la formation des 12 premiers Conseillers de Gestion Agricole.

Le Projet de mise en place de dispositifs pilotes de conseil de gestion a pris forme le 15 janvier 2018 à Yamoussoukro, avec le lancement de la 1ère session de formation organisée à l'intention de 12 Conseillers de Gestion et de trois prestataires locaux, en provenance des régions du Gbêkê (Centre), du Poro (Nord) et du Haut Sassandra (Centre-Ouest).

A l'ouverture de l'atelier, le représentant du Directeur Exécutif du FIRCA, Dr OSSEINI Bouraïma, Conseiller Technique Principal, a souligné que ce projet vient apporter une réponse satisfaisante aux inquiétudes des producteurs. Et ce, par le biais de la structuration des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), l'accroissement des revenus, la réduction de la pauvreté, le développement des emplois en zone rurale, le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages et le soutien à la durabilité des systèmes de production agricole.

Pour cette phase pilote qui s'étend de 2018 à 2020, il est prévu dans chacune des 3 régions pré-citées, la mise en place d'un Centre de Gestion et d'Economie Rurale, la formation de douze (12) conseillers de gestion par le groupe français AMBRE-CONSEIL & CERFRANCE, chargés d'accompagner 240 Exploitants Agricoles (EA) et 45 OPA dans la gestion de leurs activités.

Afin de faire prendre conscience de l'importance du projet, M. Jean-Christophe Claus, formateur chez AMBRE-CONSEIL, a défini le conseil de

gestion comme une prestation de service, un processus d'accompagnement des bénéficiaires permettant d'améliorer leurs capacités d'analyse, de décision, de résolution de leurs problèmes et de mise en œuvre de solutions.

Par ailleurs, M. Jean Christophe CLAUS a indiqué que le conseil de gestion s'inscrit dans la durée, car il vise à accompagner les changements, les évolutions et le développement de l'entreprise en permettant, d'une part, à l'entreprise de mieux s'adapter à son environnement et d'autre part, en interne, à améliorer son efficacité et sa rentabilité.

« Ce projet s'inscrit dans l'ambitieux Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), initié par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le but de faire face aux enjeux futurs en matière d'autosuffisance alimentaire, eu égard à la croissance démographique de plus en plus élevée que connait le pays. D'une durée de trois (03) ans (2018-2020) et d'un montant de 650 millions de FCFA, la maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le MINADER à travers l'UCP FADCI et la maîtrise d'œuvre par le FIRCA » a tenu à préciser, M YESSOH Yessoh Siméon, Chef de Service Formation et Renforcement des Capacités du FIRCA et Coordonnateur du projet Conseil de Gestion.

Selon M. ADIE Etienne, Expert Technique, Chargé du Conseil de Gestion / d'Etudes de Projets au FIRCA, le conseil agricole s'est malheureusement limité pendant de nombreuses années, à la vulgarisation et à la diffusion d'innovations technologiques, tenant peu compte des dimensions économiques des technologies diffusées et du revenu réel des exploitants.

Fort de ce constat, des projets allant dans le sens de la prise en compte du volet économique dans la gestion des exploitations, ont progressivement vu le jour avec l'appui des bailleurs de fonds. Ainsi, en 1996-1998, avec l'appui financier de la Coopération Française, le Projet de Promotion des Producteurs de Petits Ruminants (4 PR), puis en 1999-2001, le Projet d'appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (POPA), ont été mis en oeuvre.

Toujours dans cette dynamique de passer d'une agriculture villageoise de type subsistance, à une agriculture de métier, plus performante, moderne et rentable, l'Etat ivoirien a entrepris la mise en place du Conseil de gestion aux exploitations à travers diverses structures dont l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) dans le cadre du projet PADER-Nord en 1998 financé par la GTZ.

Tous ces dispositifs ayant malheureusement disparu avec la fin de ces projets, les producteurs agricoles et leurs organisations sont restés pendant des décennies dans l'impasse. Il est alors apparu indispensable de repenser les mécanismes de viabilisation de nouveaux dispositifs de conseil de gestion agricole. C'est dans cette optique que s'inscrit le projet de « mise en place de dispositifs pilotes de Conseil de Gestion », une composante du Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI). La convention d'affectation AFD N°CCI 1434 01 F a été signée le 28 avril 2016 entre la Côte d'Ivoire et la France , via l'Agence Française de Développement (AFD), dans le cadre de la deuxième phase du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

L'un des axes prioritaires de ce programme vise à renforcer la durabilité économique des filières et en premier lieu les revenus des producteurs, à travers la composante (1-3) dédiée au renforcement du conseil de gestion auprès des producteurs et de leurs organisations.

Le projet concerne les filières Maïs, Riz, Légumes, Porcs, Pisciculture, Coton, Anacarde et Café-Cacao.

Dans chaque région seront affectés quatre (4) conseillers de gestion dont deux (2) conseillers dédiés aux OPA et deux (2) aux exploitations agricoles. Ces techniciens opéreront dans des Centres de Gestion et d'Economie Rurale (CeGER), dotés [d'une entité juridique propre], et à terme d'un cadre de gouvernance et de ressources humaines, matérielles et financières.

Un Comité Régional d'Orientation et de Suivi (CROS) constitué de représentants, d'adhérents potentiels (OPA et chefs d'EA) est mis en place à l'issue d'une Assemblée Générale sous la supervision du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH). Le CROS assurera la bonne gouvernance et le respect des procédures d'exécution qui vont être définies pour l'atteinte des objectifs de durabilité des actions envisagées.

Le projet de mise en place de dispositifs pilotes de Conseil de Gestion est donc une opportunité pour les producteurs (Exploitants Agricoles) et leurs OPA d'augmenter leurs gains, de contribuer à créer des emplois pour la population tant rurale qu'urbaine et de jeter les bases pour le financement durable du secteur agricole.

LE FIRCA FAIT LE BILAN DU CONSEIL AGRICOLE POUR LA CAMPAGNE 2017-2018 AUX PRODUCTEURS DE COTON

Au terme de la campagne 2014-2015, qui a marqué la fin du projet « Externalisation du Conseil Agricole dans la Filière Coton » (ECAFC), financé par l'Union Européenne et INTERCOTON, les activités du conseil agricole ont été intégrées au Projet d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC).

Aussi, depuis la campagne 2015 – 2016, l'appui du PSAC a permis, non seulement de soutenir les activités classiques du conseil agricole, mais également, d'introduire des innovations techniques telles que la fertilisation du cotonnier par la détermination du facteur N-NH4+ et l'amplification du traitement insecticide sur seuil.

En décembre 2016, l'État de Côte d'Ivoire a pris le décret n° 1153 du 28 décembre 2016 relatif au zonage agro-industriel dans la Filière Coton dans le cadre de la réforme adoptée en mars 2013. Cette disposition, mise en application à partir de la campagne 2017-2018, réorganise l'intervention des sociétés cotonnières dans les zones exclusives d'activités et répond entre autres aux besoins d'optimiser la production par la maîtrise des coûts et favoriser l'efficacité de l'appui aux Producteurs. À cet effet, les sociétés cotonnières s'engagent à travers une Convention de concession signée avec le Conseil du Coton et de l'Anacarde, à respecter le cahier des charges de l'encadrement agricole actualisé chaque année par les acteurs de la Filière Coton.

Pour la campagne 2017-2018, le FIRCA a signé des contrats de prestation de service avec six sociétés cotonnières (CIDT, SECO, IVOIRE COTON et COIC et SICOSA 2.0 et Global Cotton) attributaires des nouvelles zones d'encadrement définies dans le cadre du zonage agro-industriel dans la Filière Coton.

Conformément aux dispositions contractuelles, deux missions de suivi-évaluation des activités de conseil agricole menées par les différents prestataires, ont été effectuées du 29 octobre au 12 novembre 2017 et du 16 au 28 avril 2018 en collaboration avec le MINADER, le Conseil du Coton et de l'Anacarde et INTERCOTON. Ces missions de suivi ont permis d'évaluer le niveau de déploiement des ressources humaines et matérielles sur le terrain, la mise en œuvre des actions d'encadrement et les résultats obtenus.
À la suite de ces deux missions, sept ateliers de restitutions des activités réalisées par les prestataires aux bénéficiaires ont été organisés du 15 au 19 mai 2018 à Séguéla, Odienné, Boundiali, Sinématiali, Ferké, Napié et Bottro.

Le bilan présenté par les différentes sociétés cotonnières au terme de la campagne 2017-2018, a été jugé positif pour la majorité des producteurs de coton.

Des échanges avec les producteurs de coton au cours de ces ateliers de restitution ont permis de recueillir leurs niveaux de satisfaction vis-à-vis du conseil agricole.

Fort des résultats enregistrés par le conseil agricole, le FIRCA entend contribuer à améliorer davantage la qualité du conseil agricole aux producteurs de coton pour la campagne 2018-2019.

Notons que la campagne coton 2017-2018 a surtout été marquée par la mise en œuvre effective du zonage qui connait un franc succès eu égard à son appropriation par les producteurs de la Filière Coton.

LE FIRCA ET LES ACTEURS DE LA FILIÈRE COTON FONT LE BILAN DES INNOVATIONS TECHNIQUES ET REVISITENT LE CAHIER DES CHARGES DU CONSEIL AGRICOLE

L'atelier bilan de la mise en œuvre des innovations techniques pour la campagne 2017-2018 et d'actualisation du cahier des charges du conseil agricole dans la Filière Coton, s'est tenu à Yamoussoukro du 29 au 30 mai 2018. A l'invitation du FIRCA, de l'INTERCOTON et sous la présidence du Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA), du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), les acteurs de la Filière Coton se sont réunis durant deux jours dans la capitale politique ivoirienne, à cet effet.

Depuis près d'une décennie, le conseil agricole est externalisé dans la culture du coton, un des facteurs clés de l'économie de la région Nord du pays. Ce conseil agricole est exécuté par les sociétés cotonnières et évalué par le FIRCA. Ainsi, pour la campagne dernière (2017-2018), le FIRCA a signé des contrats de prestation de service du conseil agricole avec six (6) prestataires, à qui l'Etat de Côte d'Ivoire a attribué des zones exclusives d'activités dans le cadre du zonage agro-industriel dans la Filière Coton. Ce sont : la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT), la Société d'Exploitation Cotonnière d'Olam SA (SECO), Ivoire Coton (IC), la Compagnie Ivoirienne de Coton SA (CO.I.C.), la Société Industrielle Cotonnière des Savanes 2.0 (SICOSA 2.0) et Global Cotton.

Les actions du conseil agricole qui combinent à la fois la fourniture d'intrants et l'appui technique sont, selon M. TRAORE Drissa, représentant le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, essentielles pour la productivité de la culture du coton. « Ces actions en effet, ont pour but de rendre compétitive la filière cotonnière ivoirienne dans un contexte de libéralisation du marché international où la concurrence est de plus en plus rude et surtout d'améliorer le revenu des producteurs de coton », a souligné le représentant du Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire. C'est pourquoi, il a exhorté l'ensemble des

acteurs de cette activité essentielle, à tout mettre en œuvre pour le respect scrupuleux des zones exclusives d'activités attribuées à chaque société cotonnière, pour rendre la cotonculture ivoirienne plus compétitive.

Les contrats de prestation de service du conseil agricole entre le FIRCA et chaque société cotonnière, prévoient des contrôles périodiques des activités menées sur le terrain et une restitution des activités réalisées par les prestataires aux producteurs de coton.

Ainsi, cet atelier bilan se tient à la suite de deux missions de suivi menées par le FIRCA en collaboration avec INTERCOTON, le MINADER et le Conseil du Coton et de l'Anacarde afin de contrôler les activités menées sur le terrain par les prestataires dans le cadre de la mise en œuvre du conseil agricole. Il a permis de présenter les résultats de ces deux missions et de recueillir les avis et suggestions des acteurs de la filière pour améliorer le service rendu aux producteurs.

Par ailleurs, le cahier des charges du conseil agricole, actualisé au cours de l'atelier de Yamoussoukro, répondait à la nécessité d'être très proche des réalités du terrain, pour une assistance aux producteurs toujours plus adaptée aux exigences de la productivité. Cet atelier a également donné l'occasion de faire le bilan des innovations dont la fertilisation raisonnée du sol par la technique du facteur N-NH4+, les Champs Ecoles Paysans (CEP), l'utilisation de la fumure organique et le traitement insecticide sur seuil, qui ont pu être menées au cours de la campagne 2017-2018.

Mme TRAORE Assita, Directeur du Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières (DCEPF), représentant le Directeur Exécutif du FIRCA, est revenue sur l'importance de l'encadrement des producteurs pour une meilleure productivité « nous sommes ensemble engagés à prendre les décisions qui permettront de maintenir le rendement moyen de plus de 1250 kg/ha obtenu au terme de la campagne 2017-2018. » a-t-elle indiqué.

Elle n'a pas passé sous silence l'importante contribution du Projet d'appui au secteur agricole de Côte d'Ivoire (PSAC), aux résultats obtenus au cours de la campagne écoulée. « En effet, la contribution du PSAC à la fourniture des bœufs et matériels de culture attelée, au reprofilage des pistes cotonnières, à l'appui aux sociétés coopératives de la Filière Coton et au financement d'innovations techniques dans le conseil agricole, a sans aucun doute été déterminante dans l'amélioration des rendements de la campagne 2017-2018. » a déclaré le Directeur du Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières du FIRCA.

Le président de la Fédération des Producteurs de Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI), YEO Largaton, qui, pour l'occasion représentait le président de INTERCOTON, s'est dit persuadé que l'amélioration du rendement passe certes par le renforcement de l'encadrement des conseillers agricoles et la discipline des paysans dans respect des itinéraires techniques de la production du coton, mais encore plus, par le relèvement du prix d'achat du coton, qu'il souhaite de tout coeur.

A la fin des deux jours d'intenses travaux, cet atelier a permis à la Filière Coton, de porter un diagnostic sans complaisance sur le déroulement du conseil agricole et de formuler des recommandations utiles au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, au Conseil du Coton et de l'Anacarde, à INTERCOTON, au FIRCA et aux prestataires de service de conseil agricole. Ceci dans l'objectif d'améliorer davantage la qualité du conseil agricole dans la Filière Coton, à l'effet de maintenir, sinon d'améliorer la productivité du coton la campagne à venir.

PERENISATION DES ACQUIS DU PROJET DE RELANCE DE LA RECHERCHE COTONNIÈRE (PRRC)

Remise de nouvelles variétés de semence coton à INTERCOTON : le début du transfert des acquis du Projet de Relance de la Recherche Cotonnière (PRRC) aux producteurs.

Sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et à l'initiative du FIRCA, de INTERCOTON et du Conseil du Coton et de l'Anacarde, les acteurs et partenaires de la Filière Coton, se sont retrouvés le 26 avril 2018 à Bouaké, au cours d'une cérémonie de remise de semences de coton G3 à INTERCOTON pour les sociétés cotonnières au titre de la campagne 2018-2019. Cette cérémonie s'inscrit dans le cadre du transfert en millieu paysan des acquis vulgarisables des activités du Projet de Relance de la Recherche Cotonnière, axée sur l'amélioration des revenus des producteurs (PRRC). Ce projet, objet du contrat de subvention FED/2012/292-032 signé le 29 avril 2013, d'un montant de 3,4 millions d'euros, soit environ 2,3 milliards de F CFA, a été financé à hauteur de 78,48 % par l'Union Européenne et 21,52 % par l'Etat de Côte d'Ivoire. C'est le Sous-Directeur des semences et intrants du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, représentant le Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire, qui a présidé cette cérémonie à laquelle, ont pris part, le représentant de l'Ordonnateur National Suppléant du FED, les Présidents de INTERCOTON, de l'APROCOT-CI, le Directeur Général Adjoint du CNRA, la Directrice du Département des Cultures d'Exportation, des Productions Forestières (DDCEPF) du FIRCA, les Directeurs Généraux des sociétés cotonnières ou leurs représentants et les producteurs de coton.

Avec l'appui de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PRRC et des partenaires Techniques et Financiers (PTF), le FIRCA, choisi pour la coordination de ce projet, a supervisé les activités du PRRC du 29 avril 2013 au 30 novembre 2017. Pendant ces quatre années, il a contractualisé avec plusieurs structures pour la mise en œuvre des activités opérationnelles du projet, dont le plus important a été le contrat signé le 22 mai 2013 avec le CNRA, pour conduire neuf (9) des onze (11) activités inscrites au projet.

Au terme de la troisième campagne du projet

(campagne 2015-2016) et après l'évaluation de plusieurs variétés, les travaux du CNRA ont abouti à la sélection de onze (11) variétés dont six (6) tolérantes à la fusariose et cinq (5) autres tolérantes à la virescence florale. La quatrième campagne a permis de confirmer à la fois la tolérance de ces variétés aux deux principales maladies du cotonnier en Côte d'Ivoire et leurs qualités agronomiques et technologiques. Deux de ces variétés, l'une tolérante à la fusariose, baptisée « Gouassou F1 » et l'autre « Sicama V1 », tolérante à la virescence florale, ont été introduites dans le schéma de multiplication de la semence pour les producteurs. Après trois campagnes de multiplication, le CNRA a obtenu 91 140 kg de semence de base G3. Ce sont ces semences, représentant l'un des principaux résultats du projet, qui ont officiellement été remises par le CNRA au FIRCA et qui à son tour, les a mises à la disposition de INTERCOTON, le principal bénéficiaire.

Mme Traoré Assita, Directeur du Département Cultures d'Exportation et Productions Forestières (DCEPF), a rappelé que la première des 9 activités confiées au CNRA, avait pour objectif de mettre au point de nouvelles variétés de cotonniers performantes et rustiques, résistantes à la fusariose et à la virescence florale, adaptées à une gamme variée de conditions de cultures et aptes au transfert de transgène. Au nom du Directeur Exécutif du FIRCA, Mme Traoré Assita a confirmé l'engagement du FIRCA, aux cotés de INTERCOTON, à mettre tout en œuvre pour la vulgarisation de tous les aquis du projet. L'appropriation des résultats du projet, est la seule condition pour l'atteinte de l'objectif d'amélioration du revenu du producteur, a-t-elle précisé.

M. Sangaré, Directeur Général Adjoint (DGA) du CNRA, a quant à lui, dit sa joie de participer à cet atelier de remise de semences qui donne un réel coup d'accélérateur à la relance de la Filière Coton. Le CNRA a-t-il souligné, est fier de participer au développement des filières agricoles depuis l'indépendance, mais surtout d'avoir contribué à la relance de la Filière Coton après les différentes crises qui ont mis à mal tout le dispositif de production. Il n'a pas manqué d'exprimer sa reconnaissance à l'Union Européenne qui à travers le financement du PRRC, a permis à la recherche de finaliser le développement d'un certain nombre de variétés qui étaient déjà dans le circuit. « J'espère que cela va continuer, c'est important de soutenir la recherche, car les contraintes d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain. La filière doit être consciente que la recherche doit continuer, pour être en avant-garde, afin de prévenir d'éventuelles menaces », a plaidé le DGA du CNRA, pour un soutien accru au financement de la recherche en Côte d'Ivoire.

La Filière Coton, a souligné M. SOUSSOUMI Koffi Georges, représentant l'Ordonnateur National Suppléant du Fonds Européen de Développement (FED), revêt une importance particulière dans la politique de développement agricole de la Côte d'ivoire et dans l'économie régionale des zones de production. « Aujourd'hui, la recherche a permis de maximiser la résistance des semences et c'est une satisfaction pour nous, car ce résultat permettra aux producteurs de coton de tirer le maximum de profits, en terme de compétitivité », s'est-il réjouit.

Le sous-directeur des semences et intrants, M. ESSE Kouadio Jean qui représentait le Directeur Général des Productions et de la Sécurité Alimentaire (DGPSA) au MINADER, président de la cérémonie, a souligné au terme de la cérémonie, que les objectifs de la Filière Coton sont d'abord d'avoir une cotonculture performante et compétitive, en terme de coût de production et en qualité pour répondre aux exigences du marché, mais aussi, rentable , mécanisée et capable de procurer aux producteurs des revenus substantiels et durables. L'atteinte de ces objectifs passe par une semence de qualité. « Ne dit-on pas que la semence représente à elle seule, 30 à 40% de la productivité parmi tous les intrants, tels que l'eau, l'engrais, les pesticides, la technicité même du producteur ? », s'est interrogé M. ESSE Kouadio Jean.

Il a félicité le CNRA pour le professionnalisme dont les chercheurs et l'ensemble des agents ont fait preuve tout au long de l'exécution du projet, pour atteindre les résultats probants. Il leur a cependant demandé de redoubler d'efforts, à cause des nouveaux challenges qui se profilent à l'horizon, marqués par les changements climatiques et d'autres défis pour lesquels il faut apporter des réponses.

Notons que vingt quatre heures plutôt, les acteurs de la Filière Coton, se sont retrouvés en atelier, pour s'accorder sur les grandes orientations de la mutualisation des semences coton à partir de la G3 mise à leur disposition par la recherche. Ainsi, les régions de la Bagoué, du Poro et du Tchologo ont été identifiées comme propices à la multiplication des semences coton. Trois sociétés cotonnières (SECO, IVOIRE COTON, et COIC) présentes dans ces régions, ont été retenues pour la poursuite de la multiplication des G3 reçues pour des semences de qualité et en quantité suffisante pour toute la Filière.

LE PSAC APPORTE SON APPUI À HUIT SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'HÉVÉA

A l'image des Filières Cacao, Palmier à Huile, Coton et Anacarde, la Filière Hévéa a bénéficié du soutien financier du Projet d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC), afin de redynamiser le mouvement coopératif de ce secteur.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la composante 2 du PSAC dénommée : « soutien à l'extension et au renouvellement des plantations villageoises de palmier à huile et d'hévéa dans le sud-est de la Côte d'Ivoire ». Avec une enveloppe de trois cent (300) millions de FCFA, dont 50% du PSAC et 50% de la Filière Hévéa, le financement des activités du programme a porté sur 3 axes, à savoir, i) le renforcement des capacités des dirigeants, des coopérateurs et des employés, ii) l'appui à la gestion financière et comptable et iii) l'appui au fonctionnement.

Depuis l'exercice 2015-2016, huit (8) coopératives, à savoir la SOCOPHEB COOP-CA, la COOPHESA COOP-CA, la SOCOPHEDA COOP CA, la SOCOOPHE-CA-CA, la COOPHESUDCO COOP CA, la COOP-CA CIPH, la COOPHEC COOP CA et la COOP-AHCI, reparties dans les régions de La Mé et du Sud-Comoé, bénéficient de l'appui financier du PSAC pour faire face aux difficultés qu'elles rencontrent.

Le FIRCA, agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'APROMAC, pour la mise en œuvre du volet « appui aux coopératives du secteur hévéicole », assure la coordination technique et financière de l'ensemble des activités. Ainsi, pour mieux outiller les Administrateurs, les délégués de section et les Directeurs des coopératives à l'exercice de leur fonction, plusieurs modules de formation sur diverses thématiques leur ont été dispensés.

N°	THEMES DE FORMATION	CIBLES
1	Les charges sociales des SCOOP et les prestations servies par la CNPS	PCA, PCS, comptable, directeurs
2	Le crédit-bail, moyen de financement des investissements des SCOOP	PCA, PCS, comptable, directeurs
3	Le plan comptable harmonisé des SCOOP d'hévéa	Comptable, directeurs
4	Responsabilités civiles et pénales des dirigeants	PCA, PCS, directeurs
5	La fiscalité des sociétés coopératives	PCA, comptable, directeurs

Un logiciel de gestion comptable (GESCOM 3.0.), sur lequel les capacités des agents comptables ont été renforcées, leur permet d'améliorer la gestion comptable et financière de leur coopérative. Pour faciliter l'utilisation de ce logiciel, du matériel informatique a été remis aux coopératives.

Par ailleurs, un cabinet d'expertise comptable (UNI-CONSEIL) a certifié les comptes des 8 coopératives en leur délivrant un visa financier, attestant de la régularité et de la sincérité des comptes à présenter aux coopérateurs.

8 Ha de parcs à souches de bananiers plantains ont été mis en place à raison de 2 ha par coopérative (SOCOPHEB, COPHESUDCO, COPHESA, SOCOOPHECA).

Il est important de noter l'harmonisation des critères d'évaluation d'une coopérative d'hévéa avec l'édition d'un guide ainsi qu'une application informatique qui va permettre aux scoops de s'auto-évaluer. L'application conçue va servir aux Conseils de surveillance pour l'audit des activités des organes dirigeants

Enfin, une étude a été menée pour proposer des mécanismes de financement pérenne des coopératives.

LE PROJET D'APPUI AU SECTEUR AGRICOLE S'ARRÊTE SUR DES NOTES DE SATISFACTION

Le Projet d'Appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire, dénommé PSAC, a procédé au lancement de ses activités du 14 au 16 mai 2014 à Abidjan, avec des ateliers éclatés dans ses zones de concentration. Avec un appui budgétaire de la Banque Mondiale et de l'Etat, il a contribué fortement à la relance du développement du secteur agricole et partant, à la réduction de la pauvreté dans des proportions considérables. Prévu pour couvrir une période de quatre (04) ans, le PSAC s'est arrêté le 31 mai 2018, conformément à sa feuille de route, avec un bilan largement satisfaisant.

En initiant le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PSAC), c'est aux préoccupations quotidiennes d'au moins 120 mille bénéficiaires directs, composés de Planteurs de cacao, d'hévéa, de Palmier à huile, de coton et d'anacarde, que le Gouvernement ivoirien a décidé d'apporter une réponse satisfaisante, par le renouvellement des vergers vieillissants, la fourniture de matériel végétal amélioré, le conseil agricole et la structuration des organisations professionnelles.

La coordination des activités du volet cacao, qui est en effet, une contribution spécifique à la production durable du cacao et à la lutte contre la maladie du Swollen shoot, dans la Région Administrative de la Nawa, couvrant les départements de Soubré et de Guéyo, a été confiée au FIRCA en qualité de maître d'ouvrage délégué du Conseil du Café Cacao.

Ainsi, l'exécution de ce projet qui comprend trois actions majeures, dont le soutien à la productivité durable du cacao,

l'amélioration de l'accès au matériel végétal amélioré et le développement communautaire, s'est opérée à travers des marchés passés avec l'ANADER, le CNRA et d'autres opérateurs privés.

Assuré par l'ANADER, le soutient à la productivité durable du cacao à travers la formation et l'appui technique aux producteurs pour l'application des Bonnes Pratiques Agricoles (BPA), a permis d'outiller 18 557 producteurs dont 855 femmes à la replantation des vieux vergers et à la lutte contre le Swollen shoot du cacaoyer.

Ce projet a été, selon les bénéficiaires, qui sont passés du désespoir au grand espoir, un véritable succès. Ils ont apprécié à leurs justes valeurs, les mesures d'accompagnement arrimées au projet, composées d'engrais, de matériel végétal de bananier, de semences de maïs, de semences d'arachide et de semences de Niébé, qui leur ont permis de traverser le « désert », symbolisé par la perte de leur plantation, l'unique source de revenu.

Avant que ce projet ne prenne forme, les producteurs de cacao du village de N'driadji, dans le département de Soubré, comme YAO N'Guessan Edouard et KOUAKOU Amenan Marie-Chantal, selon leurs propres témoignages, étaient gagnés par le découragement. Ils affirment avoir vu des familles au bord du déchirement.

« En effet les ressources additionnelles tirées du développement des mesures d'accompagnement, nous ont permis de réaliser des activités annexes aussi rentables, qui se sont greffées à notre plantation de cacao qui, par notre courage, a pu reprendre », ont-ils précisé.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès au matériel végétal amélioré, les activités menées ont visé essentiellement le renforcement des capacités de production de semences du CNRA. A ce titre, un ensemble d'infrastructures et d'équipements ont été mobilisés au profit du CNRA. Il s'agit entre autres, selon Dr TAHI Mathias, Chef de programmes cacao au CNRA, de deux stations météorologiques de pointe, d'une plateforme de production de fèves enrobées de cacao, d'un réseau d'irrigation de 32 ha de champs semenciers à Divo et à Soubré, de la construction d'une serre et d'une ombrière pour la production de plants issus d'ortho bouture, de deux camions et deux tracteurs pour le transport du personnel de pollinisation et de produits, etc. Ces réalisations, selon Dr TAHI Mathias, ont contribué sensiblement à renforcer les capacités opérationnelles du CNRA.

Le volet développement communautaire a également été pris en compte. En effet, dans le cadre du projet, des infrastructures socio-économiques ont été réalisées au profit des communautés de la zone du projet. Pour une meilleure gestion de ces infrastructures, 40 comités de suivi et d'entretien ont été mis en place. Les membres de ces comités ont été formés et suivis régulièrement par l'ANADER pour la mise en œuvre de leurs programmes d'activités.

Aujourd'hui, grâce au PSAC dont le volet cacao a bénéficié du financement de la Banque Mondiale et du Conseil Café-Cacao, les producteurs de cacao ont pu se rendre compte que la maladie du Swollen shoot n'est pas une fatalité. En effet, les actions entreprises par les partenaires au projet (FIRCA, CNRA, ANADER), permettent aux producteurs de bouter cette maladie hors de leurs plantations. Il reste maintenant, au moment où le PSAC se retire, à engager l'ensemble des producteurs et tous les autres acteurs dans le processus, afin que le contrôle de la maladie du Swollen shoot soit effectif en Côte d'Ivoire.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES BIO-DÉCHETS

LE FIRCA ACCOMPAGNE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET AGROVALOR

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et de Conseil Agricoles (FIRCA) et son partenaire Etc Nitidae, en partenariat avec l'ONG les Amis de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), ont procédé le 3 mars 2018 à Bouaké, au lancement du Projet Agrovalor, en présence du Directeur de Cabinet du Préfet de département du Gbêkê et des acteurs des Filières Anacarde, Karité et Manioc. Ce projet pilote de trois ans qui couvre la période de décembre 2017 à novembre 2020, pour un coût de 525 millions de F CFA, a pour objet de promouvoir et diffuser des techniques et des équipements adaptés à la valorisation énergétique des déchets issus de la transformation de l'anacarde, du manioc et du karité en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, l'exploitation du bois de chauffe représente le 2ème moteur de la déforestation après l'agriculture. En outre, plus de 220.000 cas de décès (femmes et enfants) enregistrés chaque année en Côte d'Ivoire sont dus à l'émission des fumées à l'intérieur des cases (source OMS 2009). Sauver des vies et réduire la pression sur la forêt, sont des problématiques récurrentes tant en milieu rural qu'en milieu urbain, que le FIRCA et ses partenaires ont décidé de contribuer à solutionner.

C'est pourquoi, au nom du Dr Pierre Ackah ANGNIMAN, Directeur Exécutif du FIRCA, Monsieur KOUADIO Kouacou Fidèle, Chef de service Environnement-Genre au FIRCA, s'est dit heureux de participer à cet atelier de lancement du projet AGROVALOR, dédié à la valorisation énergétique des déchets agroindustriels en Côte d'Ivoire. « Ce projet est pour nous le début d'une franche collaboration avec nos partenaires et revêt une importance capitale pour les bénéficiaires, en ce sens qu'il permettra de donner une plus-value aux résidus agricoles, réduire la pression sur les forêts et la pénibilité du travail au niveau des femmes, et lutter contre les gaz à effet de serre », a-t-il noté.

Présidant la cérémonie de lancement du projet, M. KOUADIO Jules, représentant le Préfet du département du Gbêkê, a reconnu que l'essor des industries de transformation, bien que souhaité par tous, n'est pas sans conséquences néfastes sur l'environnement et le cadre de vie de l'homme, ce qui implique que la croissance économique durable s'accompagne d'une dégradation significative de l'environnement. Il en veut pour preuves, la destruction de la couche d'ozone, avec pour corollaire le réchauffement climatique, la pollution du sol et de la nappe phréatique, la déforestation.

Face à l'impératif de transformation des productions agricoles et à l'urgence de sauver la vie sous toutes ses formes, par la préservation de l'environnement, il importe d'adopter des solutions qui concilient tous les intérêts. M. KOUADIO Jules n'a pas tari d'éloges quant aux avantages à tirer du projet Agrovalor, qui ambitionne de promouvoir et diffuser des techniques et des équipements adaptés à la valorisation énergétique des déchets issus de la transformation de l'anacarde, du manioc et du karité en Côte d'Ivoire, précisément à Bouaké et à Korhogo.

Convaincu de l'opportunité du projet, le représentant du Préfet de la région du Gbêkê, a rassuré les initiateurs du projet de la disponibilité des autorités préfectorales de la région à les accompagner dans ce processus novateur. Il a en outre engagé les participants à l'atelier, potentiels bénéficiaires du projet, à se l'approprier pour en tirer le meilleur parti et contribuer ainsi efficacement à la lutte contre le réchauffement climatique, tout en valorisant les sous-produits de notre agriculture.

Pour les acteurs de la mise en œuvre du projet, Agrovalor arrive à point nommé, pour donner une seconde vie aux déchets produits par nos usines. Car la valorisation énergétique des déchets est supérieure à la mise en décharge, puisqu'elle permet la génération d'énergie renouvelable. En ce qui concerne l'impact sur la santé, l'environnement et le climat, elle favorise la réduction considérable du volume des déchets avec un impact neutre sur le climat et protège le couvert forestier.
Quant aux principales activités du projet, elles concernent la conception et la diffusion de fours à pyrolyse, de biodigesteurs et/ou de foyers améliorés, auprès de 30 groupements de femmes productrices d'attiéké et de 6 groupements de femmes produisant le karité. Elle prend également en compte, la formation de 20 jeunes techniciens pour la duplication de ces technologies et le renforcement des capacités de 3 opérateurs équipementiers pour la conception et la commercialisation future des équipements diffusés.

Selon M. KOUADIO Kouacou Fidèle, la mise en œuvre de ce projet pilote s'inscrit dans la politique nationale de préservation de l'environnement, de lutte contre la réduction des gaz à effet de serre et l'amélioration des conditions de vie des populations, dans laquelle le FIRCA s'est entièrement engagé.

ELEVAGE DE PORCS : UN AUTRE MOYEN D'ENGRAISSER SES FINS DE MOIS

La Côte d'Ivoire est un pays dont l'économie est basée sur l'agriculture, tournée essentiellement vers la culture du café et du cacao. Du fait de ces deux productions, le secteur agricole occupe 70% de la force de travail et participe à hauteur de 30% au PIB de la Côte d'Ivoire. A l'intérieur du secteur agricole, l'élevage, la pêche et l'aquaculture constituent des activités secondaires pour la plupart des populations ivoiriennes.

En effet, la Côte d'Ivoire est un pays déficitaire en produits carnés, alors que la consommation de la viande porcine a augmenté d'environ 60% entre 1964 et 1994. Les exportations de viande sont nulles alors que les importations en 1994 se chiffraient à 5.640.000 US$ soit environ 3 milliards de FCFA. Face à cette demande croissante de viande, la Filière Porcine ivoirienne s'est modernisée et intensifiée, notamment grâce aux efforts de structuration entrepris entre les années 1990 et 1996 par le projet SODEPRA Sud-Est et, ensuite, par la SIVAC. Cette évolution de la filière a pris corps essentiellement dans le développement des élevages

périurbains d'Abidjan qui concentraient environ 90% de la production porcine ivoirienne.
Cependant, la production moderne a fortement été affectée par l'épidémie de Peste Porcine Africaine (PPA) de mai 1996, qui a provoqué une baisse de 64% des effectifs de porcs modernes et de 32% des porcs traditionnels (MIPARH, 2006).

Aujourd'hui, la Filière Porcine a redémarré spontanément, sur l'initiative des opérateurs privés nationaux. Pour la relance de la Filière Porcine en particulier, plusieurs actions ont été menées depuis 2011 par le Gouvernement ivoirien, en collaboration avec la Banque Mondiale. Ainsi, le Programme de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO/WAAPP) conduit par le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) en sa qualité d'agence fiduciaire de 2012 à 2016, a permis à 800 éleveurs de porcs de bénéficier de trois programmes. Ces programmes concernent la génération de technologies par l'amélioration génétique porcine ; la mise au point de formules alimentaires performantes et compétitives pour l'alimentation des porcs et l'actualisation des programmes de prophylaxie en élevage moderne de porcs en Côte d'Ivoire.

Parmi ces bénéficiaires dont certains sont aujourd'hui d'excellents éleveurs, figure Mme DIAKITE TIESSEHI Lopez Bénédicte, éducatrice permanente qui jouit desormais d'une stabilité financière. Passionnée par les animaux et particulièrement par l'élevage de porcs, cette mère de famille de 6 enfants et d'une trentaine d'années, vivant à Daloa, ville du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, allie à la perfection vie professionnelle, familiale et élevage porcin.

Son amour pour l'élevage de porcs débute en 2002 à Zuénoula puis se poursuit à Daloa, ville qui lui ouvre les portes du succès en 2016, avec l'obtention du 2ème prix de l'excellence de la meilleure activité porcine en Côte d'Ivoire.

Partie de rien, cette mère de famille s'est retrouvée, à force de travail assidu, propriétaire d'un local bâti sur une parcelle d'1 hectare. Sa rencontre avec les acteurs du programme WAAPP lui a permis d'améliorer son activité avec l'acquisition d'une nouvelle race améliorée de porcs composée d' une truie gestante, un verrat et 5 porcelets. « Aujourd'hui j'ai dans mon cheptel 207 bêtes dont 27 truies en production et quatre verrats. » a-t-elle déclaré.

Doté du sens du travail bien fait, Mme DIAKITE est aidée dans sa tâche par deux collaborateurs. Ces derniers l'assistent régulièrement dans la visite de ses animaux afin de s'assurer leur bonne santé. Il faut souligner que depuis 2014, Mme Diakité reçoit en stage au sein de sa porcherie des étudiants des écoles d'élevage de la Côte d'Ivoire, pour bénéficier des connaissances acquises durant son parcours.

Cette adepte du travail bien organisé encourage la jeunesse à s'orienter vers l'élevage de porcs. « J'invite la jeunesse à se lancer dans l'élevage porcin. C'est une activité rentable qui peut vous procurer au moins 50 000 FCFA par carcasse de porc vendu », a-t-elle souligné.

Bien que rentable, Mme DIAKITE n'a pas manqué d'ajouter que cela n'est possible qu'a certaines conditions : il ne faut pas tricher, ni être paresseux. « L'avantage c'est qu'il n'est pas trop stressant comme certains élevages que nous connaissons. Les porcs ne tombent pas trop malade. Il faut savoir s'en occuper, les écouter et répondre véritablement à leurs besoins, surtout en matière d'alimentation », a t-elle précisé.

L'activité d'éleveur de porcs constitue donc pour ceux qui l'exercent une véritable source de revenus et un secteur pourvoyeur d'emploi, notamment pour les jeunes et les femmes. « Je suis heureuse d'avoir participé aux programmes mis en œuvre par le FIRCA à travers le PPAAO/WAAPP, car grâce à cela j'ai pu me réaliser et assurer un avenir meilleur à ma famille » affirme Mme Diakité.

Restez connecté

www.firca.ci

Investir pour le Futur, Anticiper, Innover

FIRCA

FONDS INTERPROFESSIONNEL POUR LA RECHERCHE ET LE CONSEIL AGRICOLES

L'instrument de financement pérenne au service des filières agricoles en Côte d'Ivoire

Investir pour le futur, Anticiper, Innover

Cocody II Plateaux, 7e tranche I 01 B.P. 3726 Abidjan 01
Site web : www.firca.ci I Email : firca@firca.ci
Tel. : 22 52 81 81 I Fax : 22 52 81 87